

La lettre des élus écologistes



Jun 2014

Session du Conseil régional du 24 juin 2014

Extraits de l'intervention liminaire de Pierre Pommarel

REFORME TERRITORIALE

Aux lendemains des élections locales et européennes, où l'abstention représente encore et toujours le premier parti politique de France, sans même parler de la montée en puissance de l'extrême-droite, la démarche technocratique, à la hussarde du Président de la République sur la réforme territoriale est **un véritable pied de nez à la démocratie, aux territoires et à la citoyenneté tout simplement.**

Elle émerge dans la plus grande précipitation. Qui plus est, **cette réforme est démagogique** vis-à-vis des Français puisque les économies à la grosse louche promises par la diminution du nombre de Région sont un leurre.

La réforme territoriale envisagée ne permettra pas de faire des économies substantielles à défaut de s'attaquer d'une part au fonctionnement de l'Etat et ses relations avec les collectivités, d'autre part à la clarification des compétences afin de supprimer les doublons et les trop nombreuses strates et antichambres administratives.

Pour l'instant, **la seule chose promise aux territoires c'est un nouveau transfert de dette** de l'Etat vers les collectivités, en particulier vers les Régions dont l'équilibre financier est de plus en plus fragilisé.

Cette réforme ne peut être celle de l'austérité, **elle devrait être forcément pensée en même temps qu'une vaste réforme fiscale** redonnant de l'autonomie aux Régions, et à l'issue d'un vrai débat démocratique impliquant les citoyens et les acteurs socio-économiques.

Notre pays a besoin d'être réformé, l'action publique a besoin d'être plus lisible et efficace, c'est une certitude. Mais **fallait-il une fois de plus, porté par l'idéologie social-libérale de la compétitivité territoriale, prendre le problème à l'envers en commençant non seulement par créer de grandes métropoles, puis des méga-régions à la logique concurrentielle**, alors que la France est championne d'Europe du nombre de communes et qu'elle recense une centaine de conseils généraux dont la suppression est renvoyée à un calendrier plus qu'incertain ?

Fallaient-il improviser un découpage des Régions totalement déconnecté des réalités de la vie des citoyens, des bassins de vie, des enjeux socio-économiques et environnementaux des territoires, du patrimoine historique et culturel, mais aussi des coopérations existantes ?

La taille des régions françaises est un faux

débat car elles sont en superficie et en population au-dessus de la moyenne européenne. Le vrai débat, et il faudra bien avoir le courage de l'avoir un jour, pour mettre fin au jacobinisme historique de la France, c'est qu'elles sont des naines financières à côté de leurs homologues des grands pays européens.

En euros par habitant, le poids budgétaire des Régions françaises est 5 à 10 fois inférieur à celui des Régions des autres pays européens. Leur autonomie, leur pouvoir d'action, leur possibilité d'avoir des politiques différenciées sont extrêmement limités dans la mesure où elles ne maîtrisent que 12,5% de leurs recettes fiscales. 13% pour l'Auvergne.

Ainsi, au lieu de les faire grandir contre leur volonté et contre celle des citoyens – les sondages l'attestent, en Auvergne notamment – il faut leur transférer des compétences certes, mais aussi et surtout des moyens financiers et réglementaires pour qu'elles soient plus autonomes. Les annonces du gouvernement en la matière doivent tous nous inviter à la plus grande vigilance.

De plus, *« penser que la compétitivité de la France sera améliorée par la construction de grandes régions est un non-sens économique »* comme l'écrit un ancien sous-préfet : *« les entreprises Michelin, Volvic et Vichy n'ont besoin ni d'une métropole clermontoise ni d'une grande région Auvergne Rhône Alpes pour être des leaders mondiaux dans leur domaine »*, au même titre que Kuhn à Saverne, sous-préfecture du Bas Rhin de 12 000 habitants, de Bugatti à Molsheim, 9300 habitants, de Kronenbourg à Obernai, 11 000 habitants. La réussite de ces entreprises n'a rien à voir avec la dimension de la métropole ou de la région dans lesquelles elles se situent.

Permettez-moi également de mettre dans le débat quelques chiffres de comparaison au regard des compétences principales des Régions afin de tordre le cou à un certain nombre d'idées reçues, voire à une forme de dogmatisme de certains prophètes de la fusion Auvergne / Rhône-Alpes.

En 2013, d'après les budgets primitifs, quand le Conseil régional d'Auvergne dépensait globalement 489€ par habitant, Rhône Alpes en dépensait 386€. Quand notre collectivité injectait 39€ par habitant dans l'économie, la région Rhône-Alpes prévoyait 26€. Pour les transports, près de 92€ pour notre collectivité contre 50€ environ pour Rhône-Alpes. Pour l'enseignement, 115€ en Auvergne contre 100 en Rhône-Alpes. Enfin pour la formation professionnelle et l'apprentissage, 81€ en Auvergne contre 76€ chez nos voisins.

Sans tirer de conclusions hâtives sur ces chiffres, les Auvergnats sont en droit de se poser la question de l'intérêt d'une telle fusion avec Rhône-Alpes, *« une fusion par défaut »* selon les propres mots de R. Souchon, et de se demander comment seront fixées les priorités et si un nivellement par le haut ou par le bas dans les dépenses interviendra en cas de fusion.

Les Auvergnats sont en droit de se demander si l'on ne va pas assister au mariage de la carpe et du lapin et quelle sera la place de l'Auvergne, son influence dans cette nouvelle région mastodonte de plus de 7 millions d'habitants.

Les territoires ruraux sont en droit de s'inquiéter pour leur représentativité et pour la satisfaction de leurs besoins de proximité. Que pèseront nos 3 futurs élus du Cantal et nos 4 élus de Haute-Loire par exemple face aux 34 élus du Rhône et de la Métropole ? Que pèseront les élus des territoires à faible densité face à l'écrasante majorité des élus des territoires urbains ? Pas grand-chose, et encore moins si aucune pérennité n'est instaurée.

Nos concitoyens sont aussi en droit de se questionner sur le recul que peut comporter cette réforme pour la démocratie. Diminuer le nombre d'élus est déjà quelque chose de discutable, et ça l'est encore plus lorsque l'on n'a pas le courage d'acter la proportionnelle et le suffrage universel direct avec une prime majoritaire faible pour toutes les élections, y compris les intercommunalités et les métropoles. Et là le compte n'y est pas avec cette réforme.

Pour conclure, qu'on se le dise franchement, **l'enjeu central réside avant tout dans la coopération des territoires.**

LIGNES T.E.R. EN DANGER

Or, force est de constater que cette coopération n'est pas toujours à l'ordre du jour, en tout cas qu'elle est perfectible. En matière ferroviaire en particulier où de nombreuses menaces pèsent sur les lignes interrégionales, entre l'Auvergne et Rhône-Alpes notamment. **Sur la ligne Clermont-Fd /Thiers / Saint-Etienne, la coopération des 2 régions pour sauver cette ligne, pour peser dans les négociations avec l'Etat, ressemblait davantage, jusqu'à l'annonce de la réforme, à un jeu de poker menteur entre les 2 Présidents de Région.**

Nous le déplorons, comme nous déplorons

la suspension de la liaison ferroviaire directe entre Clermont-Fd, Limoges, Brive et Bordeaux **faute d'avoir su apporter 7 millions d'euros** entre les différents partenaires [...].

Or 7 millions d'euros qu'est-ce que c'est finalement ? Cela représente le coût de la construction de quelques centaines de mètres d'une autoroute...

Ainsi, à contre-courant des enjeux environnementaux, de l'aménagement durable et équilibré des territoires, cette fermeture est inacceptable à plus d'un titre.

– **Elle rendra les Auvergnats et les Limousins encore plus dépendants de la route et de l'énergie pétrolière**

– **Elle est synonyme de gaspillage d'argent public** puisqu'elle fait perdre une partie du bénéfice des efforts conséquents entrepris entre 2007 et 2013 par les deux Régions, RFF et l'Etat pour rénover l'axe Clermont-Limoges : la ligne Ussel-Limoges a par exemple été rénovée du côté du Limousin, tandis qu'en Auvergne d'importants travaux ont été effectués entre Volvic et Laqueuille, puis entre Volvic et Clermont-Ferrand.

– **Elle est le résultat d'orientations nationales exaspérantes et anachroniques en matière de transports dont le service public ferroviaire paie les pots cassés. [...]**

– **Elle est enfin le fruit d'un manque évident de volonté politique en Région Auvergne** (voir P. 8). Le Limousin s'était engagé à mettre la main à la poche, tandis qu'une mobilisation de tous les élus régionaux d'Auvergne, une bataille du rail comme diraient certains que nous n'avons pas vu à la manifestation à Merlines il y a 10 jours, aurait pu permettre d'exiger des financements de l'Etat et de RFF.

1,9 M€ GASPILLES

Vous allez nous rétorquer que notre collectivité n'avait pas les moyens de sauver cette ligne, que ce n'est pas de sa compétence, et pourtant, aujourd'hui vous nous proposerez bien de **sortir 500 000€ de notre chapeau**, en subvention qui plus est, auxquels il faut ajouter 1,4 million d'euros de fonds européens, pour venir en aide à Ecotitanium, appartenant au groupe ERAMET. C'est illogique.

Si le projet de l'entreprise et sa localisation sont intéressants, permettez-moi de vous rappeler que le groupe ERAMET, c'est, d'après les rapports annuels du Groupe :

- Une trésorerie très largement positive entre 2008 et 2012 : +448M€ en 2012, + 1,1MM€ en 2011, + 1,3MM€ en 2010
- « un niveau de liquidité très important et une situation financière solide » à la fin mars 2014
- ERAMET c'est enfin plus d'1 milliard d'euros versés à ses actionnaires entre 2008 et 2013

[...] **Ne comptez pas sur nous pour accepter de jeter 500k€ par les fenêtres, d'autant plus lorsque cette aide n'est conditionnée à rien du tout, ou presque.**

Ce projet n'a pas besoin d'être aidé par la Région et par des fonds publics. Le Groupe ERAMET a les moyens de le réaliser seul. Il se réalisera avec ou sans nous.

Le Conseil régional contre le Grand Marché Transatlantique

« Dans la continuité de sa mobilisation et de son refus il y a 10 ans de l'Accord Général sur le Commerce des Services (A.G.C.S), la Région Auvergne manifeste son opposition à un traité dont l'objectif viserait avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence. Ainsi, le Conseil régional d'Auvergne :

- demande un moratoire sur les négociations sur le Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement et la diffusion publique immédiate des éléments de la négociation
- demande l'ouverture d'un débat national sur ce partenariat impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations,
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs. »

Voilà ce qu'affirme le vœu adopté par la majorité du Conseil régional grâce à la mobilisation du groupe EELV.

A noter que ce vœu aurait pu être plus ambitieux, en déclarant notamment « L'Auvergne zone hors TAFTA » si les élus socialistes n'avaient pas amendé la version initiale rédigée par notre groupe. L'essentiel est là malgré tout...



Projet de loi pour la transition énergétique, l'immobilisme des élus régionaux



Malheureusement, mais sans véritable surprise, tous les élus du Conseil régional ont rejeté le vœu que nous avons proposé visant à demander au gouvernement et aux parlementaires de s'appuyer très largement dans le cadre de la

rédaction et des débats autour du projet de loi sur la transition énergétique sur le « vrai projet de loi de programmation pour la transition énergétique » rédigé par les organisations écologistes.

Encore une fois, nos collègues élus ont avancé des motifs assez obscurs ou de mauvaise foi pour repousser ce texte : « le vœu est trop long », « il nous demande de soutenir uniquement la proposition de plusieurs associations écologistes », « certaines propositions de ce projet de loi sont incohérentes, d'autres imprécises », « un projet de loi est en cours d'écriture mais nous pouvons malgré tout demander au gouvernement d'accélérer sur ce dossier et de prendre en compte les propositions issues du débat national », etc.

Sur le fond finalement qu'avons-nous entendu ? Une seule chose en définitive - et pas des moindres - provenant du Front de Gauche : « il faut se questionner sur les aides de l'Etat aux énergies renouvelables car la France pourrait être condamnée par l'Europe ».

Le PS et le FdG refusent un audit indépendant sur les financements demandés par la SNCF et RFF à la Région

Cette motion, déposée par notre groupe, proposait que le Conseil régional, « dans un souci de transparence, de bonne gestion de l'argent public, et afin de répondre aux enjeux de mobilité de demain », [...] fasse procéder à un audit indépendant des comptes qui lui sont fournis par la SNCF.

Elle affirmait également que « Dans cet esprit, et suite à la publication du « Manifeste des régions pour le renouveau du système ferroviaire » par l'Association des Régions de France, le Conseil régional d'Auvergne s'engage également à soutenir la proposition visant à confier à l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF), la responsabilité de vérifier que les financements demandés par RFF et la SNCF correspondent bien aux coûts qu'ils sont censés couvrir, que ce soit les redevances d'infrastructures, les redevances de gares, et les subventions TER. »

Autrement dit, rien de bien clivant dans cette prise de position officielle ; alors pour refuser de voter cette motion, les élus PS et Front de Gauche se sont abrités derrière un audit très partial commandité par la Région dans le cadre de la rédaction de la future convention Région-SNCF.

Fonds européens 2014-2020 : l'avis du groupe

Extraits de l'intervention de Pierre Pommarel – Session du 18 mars 2014

Programme de développement rural

Parmi les points positifs tout d'abord, outre le fait que la Région Auvergne voit son enveloppe FEADER très largement augmentée par rapport à la période précédente, nous sommes particulièrement satisfaits de voir que des **efforts sont entrepris pour la valorisation et le traitement des effluents d'élevage**.

Les initiatives en ce sens, sur le Bassin de la Dordogne notamment, ont fourni une fois de plus la preuve que l'agriculture et la protection de l'environnement ne sont pas antinomiques. Bénéfiques pour l'environnement, bénéfiques pour la santé des agriculteurs et des consommateurs, bénéfiques pour les conditions de travail des éleveurs et pour les économies financières qu'elles induisent, les initiatives en faveur de la valorisation et du traitement des effluents d'élevage seront récompensées dans le cadre de ce programme de développement rural et c'est tant mieux.

Deuxième point positif: l'accent sera mis davantage sur la diversification agricole et l'agritourisme. C'est une bonne chose, d'autant plus que les crédits régionaux ont été réduits en 2014 sur ces aspects, ce que nous avons regretté à l'occasion de la Session budgétaire.

Enfin, troisième point positif, nous avons bien noté que les montants et les taux d'intervention des aides régionales pourraient varier dans le cadre du prochain programme de développement rural en fonction de certains critères, en fonction de la situation géographique des projets notamment. C'est une très bonne chose. **C'est une nécessité même, en particulier pour les territoires de montagne**. Mais c'est aussi une nécessité de **faire varier ces aides ou de les conditionner à des critères environnementaux, sur l'eau notamment**.

Ceci m'amène aux principales réserves, aux principaux points que nous jugeons négatifs :

Tout d'abord, nous nous joignons aux regrets du CESER concernant les mesures en faveur des systèmes de qualité : alors que les PNR couvriront prochainement 40% du territoire auvergnat, nous ne pouvons en effet que déplorer **l'absence de soutien aux produits marqués « Parc Naturel Régional »** alors que des financements conséquents sont prévus à l'inverse pour le soutien aux produits sous AOP, AOC, IGP, les produits Label Rouge ou sous mention valorisante « Montagne ».

Nous nous joignons également aux regrets du CESER quant à **l'enveloppe insuffisante dédiée à la filière forêt / bois** et à l'inéligibilité du matériel d'occasion, l'économie circulaire n'étant pas encouragée une fois de plus.

Dans le cadre du dispositif de soutien aux industries agroalimentaires, là-aussi **nous ne pouvons que déplorer, hélas, que l'effet de levier des aides, l'utilité pour parler simplement, n'apparaisse pas comme obligatoire**, d'autant plus lorsque ces aides sont susceptibles d'atterrir dans les poches des entreprises intermédiaires ou des grandes entreprises.

D'autre part, le groupe EELV s'interroge également sur plusieurs points :

- **Sur les bâtiments d'élevage** tout d'abord : aucun plafond en termes de cheptel n'est précisé dans le cadre du programme de développement rural 2014-2020. Or je vous rappelle que récemment, sur proposition du groupe écologiste, notre collectivité a demandé au gouvernement de ne pas modifier le régime d'agrément des ICPE porcines mais plutôt de s'engager en faveur de mesures structurantes, cohérentes et de progrès économique, social et environnemental pour répondre durablement aux difficultés des éleveurs.

Si ce vœu est malheureusement resté lettre morte, [...] notre collectivité doit aujourd'hui passer des paroles aux actes en **refusant d'apporter des financements à des projets aberrants comme celui de la Ferme des Mille Vaches par exemple**.

- **Sur l'agriculture biologique** ensuite : si le soutien à l'agriculture biologique nécessite visiblement encore un cadrage national, ce qui

pourrait expliquer que notre collectivité est muette sur ce sujet dans le programme de développement rural, il n'empêche, que **nous pourrions d'ores et déjà nous positionner en faveur des aides à la conversion bien sûr, mais aussi en faveur des aides au maintien** qui sont elles aussi indispensables.

- **Sur les aides à l'irrigation** : nous vous savons très sollicité par certains sur cette question et force est de constater qu'aucune décision ne semble prise pour l'instant. Ma question est donc simple : **comptez-vous laisser la moindre porte-ouverte aux financements de projets de retenues collinaires ?**

Fonds européen de développement régional et fond social européen

Permettez-moi là aussi de formuler quelques remarques [...] essentiellement en ce qui concerne la prise en compte des enjeux environnementaux. Nous interviendrons le cas échéant sur d'autres aspects.

Contrairement à d'autres régions, **le PO FEDER FSE, tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, ne manque pas d'ambitions en faveur de la protection du patrimoine naturel et de la transition énergétique**. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

A ce stade de la réflexion, il est en effet prévu que 6% du FEDER environ, c'est-à-dire **13M€**, soit spécifiquement **consacré à la biodiversité** et à la politique de l'eau, une somme à laquelle il convient d'ajouter également les projets qui bénéficieront indirectement à la protection de l'environnement dans le cadre du FEDER, ainsi que les sommes qui lui seront consacrées dans le cadre du FEADER et des POI Massif Central et Loire.

Il est également envisagé de consacrer **23M€ de fonds européens en faveur de la réhabilitation des friches urbaines** en apportant des aides aux travaux de démolition, de dépollution, de réhabilitation et de requalification.

Il est aussi prévu que **23% des fonds FEDER soient mobilisés sur la transition énergétique, alors que le seuil obligatoire était de 15%**. Ce sont donc plus de 50M€ de fonds européens qui permettront d'agir favorablement en faveur de l'efficacité énergétique tout d'abord mais aussi des énergies renouvelables.

L'accent sera porté sur la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires, enjeu majeur pour préparer l'avenir énergétique de l'Auvergne et de ses habitants. Sur ce sujet, nous espérons vivement que les fonds européens permettront d'apporter une nouvelle dynamique et une ambition plus forte sur la rénovation des bâtiments d'enseignement en Auvergne.

En matière d'énergies renouvelables, nous nous interrogeons en revanche sur un point qui nécessite des précisions, à savoir les unités de méthanisation.

Il est en effet prévu que les projets d'unités de méthanisation de puissance supérieure à 250kW puissent bénéficier de financements sans qu'**aucun plafond de puissance** ne soit en revanche indiqué, laissant la porte ouverte à des mégaprojets anti-écologiques et fortement consommateurs de terres agricoles et de patrimoine naturel.

Nous attendons donc des éclaircissements sur ce sujet et bien entendu la détermination d'un plafond de puissance.

Enfin, et je terminerai là-dessus, **il n'y a en revanche pas de quoi se réjouir, loin de là, des orientations en matière de transport**, quand bien même le PO FEDER affirme que « *certaines thématiques peu abordées dans le présent PO le seront plus dans le Contrat de Projet Etat Région, notamment l'enseignement supérieur, la culture et les transports* ».

Quasi-absente du PO-FEDER, les mobilités en Auvergne sont pour l'instant traitées par-dessus la jambe par le Ministre des Transports, faisant courir des risques extrêmement préoccupants pour l'avenir des déplacements en Auvergne

Vers la labellisation du Parc Naturel Régional des Sources et Gorges du Haut-Allier en 2015 ?

Localisation :



Les 10 et 11 avril derniers, les rapporteurs du CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature du Ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable) et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux étaient présents en Auvergne pour parcourir le territoire du projet de PNR des Sources et Gorges du Haut-Allier.

Les rapporteurs ont pu suivre un circuit organisé en différentes étapes thématiques : patrimoine culturel (Lavaudieu), eau (Barrage de Poutès, Pont d'Alleyras), hauts lieux paysagers et naturels (Ligne des Cévennes), etc. A chaque étape, des rencontres ont eu lieu avec des organisations professionnelles et des élus du territoire.

Suite à cette visite des rapporteurs, les élus de l'association de préfiguration du Parc (Lionel Roucan notamment) et les élus représentant les deux Régions (Christian Bouchardy pour l'Auvergne) se sont rendus à Paris au ministère de l'environnement et du développement durable pour présenter le projet de parc et de Charte à la commission nationale chargée d'examiner la qualité des candidatures.

De toute évidence les membres de cette commission ont manifesté un fort intérêt pour le projet de charte et qu'une labellisation du PNR pourrait être officiellement prononcée en 2015, récompensant ainsi une démarche basée depuis le début sur la concertation et visant à aboutir à un projet de territoire dans lequel la qualité de l'environnement va de pair avec une véritable stratégie de développement économique et culturel. « Vous avez réalisé un bon travail collectif et vous êtes bien partis pour aboutir à un projet qui reçoive notre avis final favorable » ont souligné en substance les membres de la commission.

Mobilisation contre la fermeture de la section Laqueuille-Eygurande

Comme les élus écologistes du Conseil régional, mobilisez-vous contre la fermeture de la ligne et signez notamment la pétition de l'Association des Usagers des Transports d'Auvergne adressée à R. Souchon (disponible sur notre blog ou sur <http://www.change.org/fr/p/%C3%A9titions>) : « Monsieur Souchon, acceptez d'inscrire au Contrat de Plan Etat-Région en discussion la rénovation de la section de ligne Laqueuille –Eygurande »

RFF a annoncé la fermeture, en juillet prochain, en raison de sa dégradation, de la section Laqueuille – Eygurande de la ligne Clermont-Ferrand – Limoges/Brive.

Cette fermeture entraînera la disparition des relations ferroviaires directes entre Clermont-Ferrand et Limoges, Brive et Bordeaux. Les voyageurs se dirigeant vers ces destinations ou en provenant devront obligatoirement changer de mode de transport en gare d'Ussel, le trajet entre Clermont et Ussel s'effectuant désormais en car TER-Auvergne.

Cette dégradation de l'offre - dissuasive - résulte du refus, par la Région Auvergne, d'inscrire au prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER) la rénovation de la section menacée de fermeture. Pourtant l'Auvergne n'aurait à financer qu'une partie des 7 M€ auxquels sont estimés les travaux, puisqu'elle pourrait bénéficier d'une participation de RFF, de

l'Etat, ainsi que de la Région Limousin, son président s'y étant engagé par écrit. Ainsi, l'itinéraire direct de Clermont-Ferrand vers l'Ouest sera coupé en raison du refus de rénover les seuls 22 km de la section Laqueuille – Eygurande, soit 10 % du kilométrage total de l'axe Clermont-Ferrand – Limoges (207 km), alors que les autres sections ont récemment été remises à niveau à grands frais, notamment les 21 km de la double voie Clermont – Volvic dont l'une deviendra superflue s'il n'y a plus de circulations au-delà de Laqueuille. Les signataires demandent donc instamment de revenir sur le refus d'inscrire au CPER en discussion la rénovation de la section Laqueuille – Eygurande.



Ne succombons pas au chantage du Groupe ERAMET !

Communiqué des élus régionaux EE-LV et FdG du Conseil régional d'Auvergne!

Les élus du Conseil régional d'Auvergne sont amenés à se prononcer lors de la Session du 24 juin 2014 sur une aide exceptionnelle de 500 000€ de notre collectivité en faveur de l'entreprise Ecotitanium, située aux Ancizes (63), qui appartient au groupe ERAMET. A ces 500 000€, il faut également ajouter 1,4 millions d'euros de subvention de l'Union Européenne via le FEDER dont la mise en œuvre des priorités d'actions est assurée par le Conseil régional d'Auvergne.

Les 16 élus régionaux Europe Ecologie les Verts et Front de Gauche s'opposent fermement à l'attribution de cette aide de 1,9 million d'euros qui relève non seulement du gaspillage d'argent public et qui revient également à cautionner le chantage opéré par ERAMET, un groupe industriel richissime. Cette aide est inacceptable, d'autant plus en période de restrictions budgétaires, où un euro d'argent public investi doit être un euro utile.

Dans ce dossier, le groupe ERAMET a exigé - c'est malheureusement le terme - une subvention de 500 000€ de notre collectivité : refusant de revoir son plan de financement, il a balayé d'un revers de la main toute autre hypothèse, et notamment la possibilité d'une aide éventuelle de notre collectivité sous forme de prêt à taux zéro.

Avec un chiffre d'affaire consolidé de près de 4 milliards d'euros en 2013, une trésorerie largement positive, une situation financière extrêmement solide, qui se traduit notamment par le versement de 221 millions d'euros en 2012 à ses actionnaires, le Groupe ERAMET a amplement les moyens de se passer d'argent public pour financer le projet de sa filiale, la SAS Ecotitanium aux Ancizes, dont le montant s'élève à 23,5 millions d'euros.

Nous accueillons très favorablement le projet de l'entreprise, visant à créer le premier outil de recyclage de titane en Europe, mais nous ne pouvons pas nous résoudre, malgré la finalité écologique du projet et sa localisation, à encourager l'attitude indécente du groupe ERAMET vis-à-vis des collectivités. Le développement durable et territorial oui, mais pas à n'importe quelles conditions !

D'un point de vue des pratiques sociales notamment puisque le projet Ecotitanium bénéficiera en particulier à Aubert et Duval (filiale à 100% du Groupe ERAMET) qui annonce 80 suppressions de postes sur l'ensemble des sites pour 2014, 100 mutations et le regroupement des services centraux à Lyon. D'ici mi 2015, Aubert et Duval table sur 197 suppressions d'emplois.

Les collectivités ne sont ni des banques ni les esclaves de groupes financiers et industriels sans scrupule ! Il faut savoir oser leur dire non.

Contactez les élus : **Gustave Alirol – Fatima Bezli – Christian Bouchardy – Agnès Mollon – Pierre Pommarel – Nicole Rouaire – Lionel Roucan**

par mail à leur attention : groupeEE@cr-auvergne.fr

par téléphone 04.73.31.84.94 / ou fax 04.73.31.84.86

et suivre l'actualité du Groupe : <http://blog.vertsconseilregionalauvergne.fr/>